



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2017
3. Assermentations
4. A/ Préavis 2017/08 – « Modification des articles 24,25 et 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30 octobre 2013 et du 26 avril 2017 »
B/ Rapport de la commission
5. A/ Préavis 2017/09 « Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.00 et modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ »
B/ Rapport de la commission
6. A/ Préavis 2017/10 – « Budget 2018 »
B/ Rapport de la commission
7. Communications municipales
8. Divers et propositions individuelles

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. Appel

Sur les 89 membres du Conseil général, 58 sont présents, le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2017

Le Syndic fait part de deux corrections :

- Point 7 préavis 2017/07 : le Syndic était accompagné du concepteur du plan et du **Municipal des forêts, YVAN CHERPILLOD sauf chez Monsieur Georges Cavin.**
- Point 9, ASIJ : le choix du transporteur avait été établi lors d'un marché public avec un mandat **de plus de 5 mio** sur 5 ans.

Décision : Le PV du 8 juin 2017 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

3. Assermentations

Six personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- AUDE GILLIARD
- PATRICK GILLIARD
- YVON LEGENDRE
- JESSICA GAUTHEY
- SIMON CHAPPUIS
- PIRETTI LIONEL

4. Préavis 2017/08 – « Modification des articles 24,25 et 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30 octobre 2013 et du 26 avril 2017 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, explique que ces modifications doivent être validées par les conseils communaux et généraux. Lors d'une séance du Conseil intercommunal, il a été souhaité que les membres de la commission de gestion et de la commission des finances puissent faire l'entier de la législature au lieu de changer chaque année. Il est judicieux de pouvoir compter sur des personnes qui sont bien au courant des dossiers.

RENE MEYER, rapporteur de la commission, fait part de son rapport et recommande aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis.

Décision : Le préavis 2017/08 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 2017/09 « Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.00 et modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, donne de plus amples explications au sujet de ce préavis. Actuellement le plafond s'élève à CHF 40 millions et pour permettre, entre autres, la réalisation du futur collège de Carrouge évalué à CHF 36 millions, il faut augmenter ce plafond à CHF 65 millions. Notre région du Nord (Vucherens, Ropraz, Syens, Corcelles-le-Jorat, Vulliens) n'a ni de salle de gymnastique ni d'UAPE. La construction d'un collège centralisé à Carrouge permettrait d'une part de simplifier les transports, d'être aux normes au niveau de la « LEO » et d'avoir une salle de gym triple. C'est un coût important mais il s'agit de l'avenir de nos enfants et il faut considérer que c'est un investissement pour les générations futures. Le Syndic encourage vivement les membres à adopter ce préavis.

MAURICE GAUTHEY, président de la Commission des finances, fait part de son rapport en précisant que la commune avait déjà tenu compte de l'augmentation de ce plafond lors de la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement de la commune. Il recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ANNE-CHRISTELLE CHAPPUIS, déléguée à l'ASIJ recommande d'accepter ce préavis pour les raisons suivantes : le nouveau collège de Servion apporte une entière satisfaction, il y a eu un gain de temps sensible dans les transports pour amener les élèves aux différentes activités telles que couture, bricolage. Les enseignants apprécient de pouvoir donner des cours de gymnastique dans une salle adéquate et avec du matériel adéquat. Par ailleurs, le collège de Mézières est comble et le nombre de périodes de gymnastique n'est toujours pas respecté malgré le nouveau collège de Servion. Toutes ces raisons font que les investissements doivent être poursuivis. Malgré l'image négative de l'ASIJ dans les médias,

Anne-Christelle Chappuis et Marjorie Clerc réitèrent leur entière confiance envers le comité directeur de cette association.

PATRICIA DUMAS en tant que présidente de la gym Mézières reconnaît qu'il manque toujours de salle de gymnastique malgré le nouveau collège de Servion.

DIDIER COSTE demande quelle est l'incidence financière sur la commune. OLIVIER HÄHNI répond que d'ici 2022, après la construction du collège de Carrouge, il faudra compter sur une augmentation de CHF 1'000.—par élève pour la commune. Actuellement il y a 59 élèves à CHF 4'500.—. L'augmentation reviendrait donc à CHF 60'000.—.

JOËL PAHUD demande s'il y a un plan d'amortissement. OLIVIER HÄHNI répond oui et qu'il est prévu d'amortir environ CHF 5 mio d'ici 2021. Il y aura certainement un pic au niveau des financements. Un amortissement annuel de CHF 800'000.—est prévu ce qui redescendra le coût à l'élève. Les investissements sont projetés sur 30 ans.

STEVE SCHORDERET demande si les autres communes ont déjà voté ce préavis. OLIVIER HÄHNI répond qu'actuellement seul Savigny a refusé et que Montpreveyres, Servion, et Forel (Lavaux) doivent voter ces prochains jours.

MIREILLE IMMER estime que cela grève lourdement les finances publiques et qu'il faut entretenir ces bâtiments. OLIVIER HÄHNI rappelle qu'il s'agit d'un plafond d'endettement et que l'ASIJ ne pourra pas emprunter plus que ce montant. Les transports coûtent chaque année et il est impossible de les amortir contrairement aux bâtiments. Avec le nouveau collège à Carrouge, les transports seront réduits et l'UAPE qui est à la charge des communes sera enfin existant. La salle de gymnastique triple permettra d'avoir un peu de marge au niveau du nombre de périodes de gymnastique et une salle triple ne coûte pas forcément plus cher qu'une salle double.

PIERRE-ALAIN DUMAS pense qu'il faut arrêter de se demander qui paie quoi ! Les enfants sont notre avenir et nous devons leur permettre de faire des études.

Décision : le préavis 2017/9 est accepté à la majorité moins 4 avis contraire et 4 abstentions.

6. Préavis 2017/10« Budget 2018 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, fournit quelques indications sur le budget :

- Rentrées fiscales : difficile de les estimer avec l'augmentation de la population (estimée à 550 habitants à fin 2017 contre 466 à fin 2016).
- Maison communale : fonds de régulation à régler pour être libéré du contrôle du service du logement.
- SATOM : les tarifs sont en augmentation.
- APERO : pour la 1^{ère} fois, le budget dépasse les CHF 10 mio, la participation reste à CHF 100.—par habitant avec exceptionnellement une participation spéciale de CHF 20.—par habitant en 2018 comme avance unique.
- Sécurité sociale : toujours en constante augmentation.
- Résultat : excédent de charges de CHF 141'482.—comme lors de ces dernières années.

MAURICE GAUTHEY, Président de la Commission des finances, rapporte qu'après avoir examiné de près le budget, que celui-ci est prudent même si l'excédent de dépenses a augmenté par rapport à l'excédent du budget précédent. Il est également à noter que les prévisions relatives aux entrées fiscales sont plus incertaines qu'habituellement au vu de

l'augmentation importante de nouveaux habitants. La commission des finances recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ROGER STETTLER apporte un complément intéressant sur la partie du budget dont la Municipalité peut librement disposer. Plus de 50% des dépenses vont au canton, aux associations intercommunales et aux cotisations de sociétés telles que la culture. Il reste après déduction de ces dépenses obligatoires, un peu moins de CHF 1 mio que peut gérer la Municipalité.

PATRICIA DUMAS demande pourquoi sous administration le compte 301 passe de CHF 150'000.—contre CHF 104'000 en 2017.OLIVIER HÄHNI répond que c'est principalement dû à l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire municipale, du boursier communal et du préposé au contrôle des habitants ainsi que l'augmentation des tarifs de la Municipalité.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande si le coût du nouveau collègue est prévu dans ce budget.OLIVIER HÄHNI répond que non, pas avant 2021 – 2022.

Décision : Le préavis 2017/10 est accepté à l'unanimité.

7. Communications Municipales

LOÏC BARDET

Préavis 2017/05 place de rebroussement et arrêt de bus : il remercie le Conseil général d'avoir accepté ce préavis et comme chacun aura pu constater, la place de rebroussement du bus est pratiquement terminée. Le bus pourra donc dès lundi prochain tourner sur cette place sans problème. Les finitions auront lieu d'ici fin décembre et la dernière couche de goudronnage aura lieu au printemps. L'inauguration prévue le 15 décembre a eu beaucoup de succès avec 112 inscriptions. Pour les retardataires, il n'est plus possible de s'inscrire pour le trajet en bus mais par contre pour la verrée, oui. Celle-ci aura lieu sous le couvert ou dans la grande salle en fonction de la météo.

Transports publics : le nouvel horaire entre en fonction dimanche 10 décembre 2017 avec d'importants changements sur la Broye. La ligne CFF de la Broye passe à la cadence à la demi-heure sans l'arrêt de 20 minutes à Payerne. La ligne 62 Moudon-Lausanne passe à 40 trajets allers-retours (contre 32) avec une cadence à toutes les 15 minutes entre Mézières et les Croisettes. Le premier bus à la halte de Vulliens passera à 5h40.

Sapin de Noël : pour ceux qui ont fait une commande, les sapins seront à disposition samedi 9 décembre à la déchetterie, accompagné d'un verre de vin chaud.

PATRICIA DUMAZ demande pourquoi les TL passent à la cadence aux 15 minutes seulement depuis Mézières et pas depuis Moudon. LOIC BARDET répond que la surcharge de trafic se situe surtout sur la deuxième partie de la ligne et c'est pour cette raison que la cadence est augmentée depuis Mézières.

FLORENT BAYS demande s'il y aura qu'un seul arrêt de bus au « Corria ». LOIC BARDET répond qu'il y aura deux arrêts de bus dans le futur et que celui qui est placé actuellement est provisoire. Il doit encore être mis à l'enquête avant de commencer les travaux définitifs.

JEAN MAURICE HENZER

Social : toujours en forte augmentation.

Constructions / zone réservée : la procédure est toujours en cours au niveau du Canton qui doit valider la levée d'opposition acceptée par le conseil en juin. Un droit de recours est cependant toujours possible jusqu'au 8 décembre. Pour le moment, la commune n'a pas encore reçu de courrier dans ce sens. Une fois la validation obtenue du Canton, la Commune pourra aller de l'avant avec le futur PGA. En 2018 il y aura tout d'abord une étude de base et en 2019 le gros travail de dézonage pourra alors commencer. A ce sujet, une commission permanente sera nommée afin de suivre ce dossier complexe.

Déchetterie : malgré l'augmentation considérable des prix de la Satom, cette usine reste une des moins chères de Suisse Romande. Il y a eu quelques soucis avec la benne compactante qui s'est bloquée à plusieurs reprises. Pour rappel, ne pas mettre de sagex, de textiles ou de métal et au maximum 20 kg par fois. Une affiche avec le résumé de toutes ces consignes sera placardée sur la benne. ROGER NAEGELE propose de faire un tout ménage avec les consignes concernant la benne compactante. Cela est aussi prévu selon JEAN MAURICE HENZER.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : deux coupes restent à réaliser pour 2018.

Eaux : cette année le niveau des sources est en baisse continue et les niveaux des captages sont au plus bas. Au niveau des chantiers, le détournement de la conduite du Bourg-Dessus est terminé mais le décompte final n'est pas encore arrivé. Pour celui de la route du Village, merci à l'entreprise qui a très bien travaillé. Et pour finir en complément d'information, les quais des arrêts de bus seront goudronnés la semaine prochaine.

MIREILLE IMMER demande si nous ne consommons pas trop d'eau. YVAN CHERPILLOD répond que notre consommation d'eau est stable voire en diminution mais cette année est exceptionnellement très basse au niveau des précipitations (selon les relevés, 70 cm pour 2017 contre 130 cm pour 2016).

STEPHANE THONNEY

Routes : les dernières finitions sur la route du Village ont eu lieu ce jour. Il reste encore quelques bosses qui seront rectifiées lors de la dernière couche de finition au printemps. La dernière partie du trottoir sera terminée ces prochains jours et la partie basse du trottoir (depuis la déchetterie en direction de Moudon) sera reporté en 2018. Pour information, l'entreprise Camandona sera en congé à partir du 21 décembre jusqu'au début février.

Eclairage public : les lampes publiques sur la route du Village seront remises en fonction avant Noël si la météo le permet. De nouveaux luminaires seront installés sur la nouvelle place de rebroussement des bus.

Cimetière : le présentoir pour y faire figurer un nom est installé sur un mur à proximité du jardin du souvenir. Des plaquettes en laiton au format de 400 x 700 sont à disposition pour y faire graver un nom. Pour ce faire, merci de prendre contact avec l'administration communale.

ROGER STETTLER revient à la charge au sujet de la tranchée sur la route du Borgeau et demande quand cela va être rectifié. Réponse de STEPHANE THONNEY : n'est pas du tout satisfait du travail effectué, cela sera rectifié au printemps prochain.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande si les nouveaux éclairages publics sont des leds. Réponse de STEPHANE THONNEY : sur la route du Village, il a été décidé de garder des lampes au sodium et la nouvelle partie autour de l'arrêt du bus sera alimentée par des luminaires à led.

JEAN MAURICE HENZER précise que l'éclairage orange sur la route du Village est un choix de la Municipalité et que la différence de prix entre le sodium et la led est minime.

STEVE SCHORDERET demande qu'en est-il du déneigement du nouveau trottoir. Réponse de STEPHANE THONNEY : une fraiseuse à neige a été commandée.

OLIVIER HÄHNI,

ASIJ : au niveau des transports, il n'y aura malheureusement pas de nouveaux horaires au vu de la situation extrêmement tendue entre les Taxis Romontois et l'ASIJ. Le préfet de Lavaux-Oron a été nommé médiateur par le conseil d'Etat afin de « désenliser » cette situation et de trouver une solution.

Concernant le préavis de CHF 25'000 Swisscom pour équiper en haut débit les hameaux de Sepey et Bressonnaz : encore un peu de patience ! Le contrat avec Swisscom est signé mais la date des travaux n'est pas encore définie.

Pour terminer, le Syndic remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis 2017/09 sur le plafond d'endettement de l'ASIJ.

RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIEMV par PIERRE-ALAIN DUMAS : en 2017, toutes les eaux ont été raccordées sur Lucens et la station de Vulliens a été transformée en station de pompage. Le SIEMV participe à l'étude de la régionalisation des steps. Le coût global de cette étude est de CHF 320'000.—jusqu'en 2020. Lucens devra être remplacée ou modifiée dans les années 2025 – 2030.

Déchets carnés par SABINE NICOD : lors de la réunion en mars, les comptes ont été acceptés. Quelques chiffres : l'année se clôture avec un bénéfice de CHF 24'000.—avec un capital de CHF 336'000.—. Les créanciers s'élèvent à CHF 8'000.—. Le fonds de réserve se monte à CHF 69'000.— pour de futurs aménagements.

AIEJ par BERNARD DRAPEL : deux séances ont eu lieu en 2017. Les comptes 2016 ont été acceptés avec un excédent de charges de CHF 23'051.79. Le comité directeur espère que la nouvelle méthode de tarification, entrée en vigueur le 01.01.17, permettra d'améliorer la situation. Jorat-Menthue souhaite quitter l'association. Les pourparlers sont toujours en cours de même que les discussions avec la Commune de Pully pour des échanges d'eau. De nombreuses ruptures de conduite sont constatées sur le réseau de la Michoudaz de Forel (Lavaux). Une mise à jour du système de télégestion est à l'étude avec le remplacement des lignes en cuivre louées à Swisscom. Le budget 2018 a été accepté et ce dernier révèle un excédent de produit de CHF 3'789.98. La boursière, Josette Stettler le calcule au centime près. Aucun investissement n'est prévu dans ce budget pour l'année prochaine.

ASIJ par ANNE-CHRISTELLE CHAPPUIS : lors de la dernière assemblée, trois préavis ont été acceptés :

- Une demande de crédit de CHF 80'000.—pour l'achat de deux portacabines.
- Une demande de crédit de CHF 70'000.—pour la conception des horaires, la gestion des transports et l'assistance juridique suite aux problèmes avec Taxi Romontois.
- L'approbation du règlement du conseil intercommunal de l'ASIJ.

8. Divers et propositions individuelles

OLIVIER HÄHNI remercie encore toutes les personnes qui organisent les fenêtres de l'Avent et souhaite des très belles fêtes de fin d'année à tous.

NICOLAS KÜFFER, dans le cadre des anciens pompiers organisera une marche gourmande le 26 mai prochain.

CHRISTOPHE CHAPPUIS souhaite une excellente fin de soirée à chacun et de belles fêtes de fin d'année. La séance se termine à 21h40. Merci également à la Société de Jeunesse pour la tenue de la Buvette.



CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire